



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix-huitième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept à seize heures trente (18-07-2017 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier

ABSENT :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles

Ouverture de la session

Le préfet-suppléant, madame Violaine Doyle, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2017-07-112

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 18 juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 18 juillet 2017 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2017-07-113

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 20 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 20 juin 2017 tel que présenté."

CORRESPONDANCES

Contribution financière service en transport collectif en milieu rural - 2017

Programme de compensation tenant lieu de Taxes des terres publiques

2017-07-114

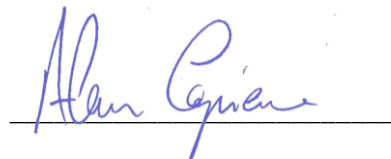
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 12 juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 12 juillet 2017, de 179 272.21 \$".
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2017-07-115

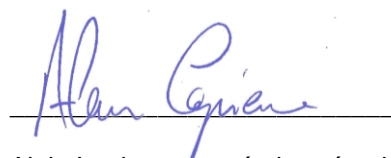
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 12 juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 12 juillet 2017, de 24 413.71 \$".
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2017-07-116

Participation à une activité de financement de la Fondation Loisir Côte-Nord

ATTENDU la tenue d'une activité de financement au profit des athlètes-étudiants de la Côte-Nord qui aura lieu le 14 octobre 2017 à Sept-Îles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de Fondation Loisir Côte-Nord pour un montant de 640 \$;

QUE les sommes soient prises à même le poste « promotion et publicité »."

2017-07-117

Participation à une activité de financement de la Fondation Loisir Côte-Nord

ATTENDU la tenue de l'activité de financement au profit de la Fondation Loisir Côte-Nord en collaboration avec le Drakkar de Baie-Comeau qui aura lieu le vendredi 25 août 2017 à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE la Fondation est un organisme qui contribue de façon importante au développement de nos athlètes;

ATTENDU QUE la ville de Sept-Îles et la MRC désirent participer conjointement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de la Fondation Loisir Côte-Nord pour un montant de 300 \$;

QUE monsieur Gilles Fournier et Réjean Porlier soient délégués pour représenter la MRC;

QUE les frais encourus par M. Fournier et M. Porlier leurs soient remboursés conformément à la politique de la MRC;

QUE les sommes soient prises à même le poste « Publicité et promotion »."

2017-07-118

Délégation aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Violaine Doyle, préfet suppléant, madame Carole Chevarie, conseillère de comté, monsieur Denis Miousse, conseiller de comté et monsieur Rejean Porlier préfet, à assister au Congrès de la FQM du 28 au 30 septembre 2017 à Québec;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2017-07-119

Autoriser monsieur Réjean Porlier, préfet, et madame Violaine Doyle, préfet suppléante, ainsi que monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister à l'assemblée des MRC de la Côte-Nord et au comité directeur du FARR, qui auront lieu à Québec les 27 et 28 septembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Réjean Porlier, préfet, madame Violaine Doyle, préfet suppléante, ainsi que monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister à l'assemblée des MRC de la Côte-Nord et au comité directeur du FARR, qui auront lieu à Québec les 27 et 28 septembre 2017;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2017-07-120

Autoriser Vincent Carbonnelle, chargé de projet - Gestion des matières résiduelles, à assister au colloque en gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE le réseau Environnement organise le colloque sur la gestion des matières résiduelles les 19 et 20 septembre 2017 à Trois-Rivières;

ATTENDUE QUE Vincent Carbonnelle a été sélectionné pour faire une présentation en raison du projet d'économie circulaire;

ATTENDU QUE la confirmation reçue par RECYC-QUÉBEC confirme que les frais de participation sont admissibles dans le projet d'économie circulaire de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Vincent Carbonnelle, chargé de projet - Gestion des matières résiduelles à assister au colloque en gestion des matières résiduelles qui aura lieu à Trois-Rivières les 19 et 20 septembre 2017;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2017-07-121

Adoption du projet retenu dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conclus une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a mis en place en septembre 2015 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le projet « MOCSI – Plateforme élévatrice » retenu et présenté dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en accordant une aide financière de 6 490\$;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2017-07-122

Autorisation de participation à la formation de la COMAQ – Le courage managérial

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Monsieur Alain Lapierre, directeur général à assister à la formation de la COMAQ portant sur le courage managérial qui se tiendra à Sept-Îles le 22 septembre 2017;

Que les frais encourus soient remboursés selon la politique en vigueur.

2017-07-123

Nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

ATTENDU QUE le Gouvernement consulte présentement le monde municipal sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

ATTENDU QUE les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) sont venus à Sept-Îles le 27 juin dernier afin de présenter ces nouvelles OGAT aux six MRC de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE ces futures OGAT, une fois en vigueur, auront un impact majeur sur la façon de planifier et d'aménager le territoire québécois pour les 20 prochaines années;

ATTENDU QUE le contenu de ces nouvelles OGAT n'est nullement modulé aux enjeux territoriaux de la Côte-Nord et semble viser principalement les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal ainsi que les autres grandes concentrations urbaines du Québec;

ATTENDU QUE de par l'envergure du nombre des attentes et devoirs demandés aux MRC dans le cadre de ces nouvelles OGAT, il est impossible pour l'instant de chiffrer les efforts fiscaux demandés aux contribuables de la MRC et de ses villes constituantes afin de rencontrer ces nouvelles exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE le calendrier actuel de consultation et les courts délais impartis rendent difficiles toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significative à leur renouvellement;

ATTENDU QUE ces nouvelles OGAT vont à l'encontre du projet de loi 122 nouvellement adopté visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE le 27 juin dernier, les six MRC de la Côte-Nord rendait publique ses priorités régionales quant au nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU QUE la priorité régionale n° 1 est de « *Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique* » autour de laquelle la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années;

ATTENDU les élections municipales du 5 novembre 2017;

PAR CONSÉQUENT ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières signifie son incompréhension auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant à la façon expéditive avec laquelle il a consulté le monde municipal nord-côtier sur ces OGAT et que, par conséquent, il demande au gouvernement de re-consulter les MRC de la Côte-Nord après la tenue des élections municipales du 5 novembre prochain sur ces mêmes OGAT;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières signifie également son incompréhension auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'avoir élaboré des nouvelles OGAT sans prendre la peine de connaître les réalités régionales nord-côtières diamétralement opposées à celles des grands centres urbains du sud du Québec et de ne pas en avoir fait la modulation régionale nécessaire;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières signifie de nouveau son incompréhension auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'avoir négligé de quantifier les nouveaux efforts fiscaux reliés aux attentes et devoirs demandés à la MRC et à ses villes constituantes dans le cadre de la future mise en œuvre de ces nouvelles OGAT;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières s'explique mal l'incohérence gouvernementale entre le contenu de ces nouvelles OGAT et la soi-disante autonomie municipale reliée à l'adoption du projet de loi 122;

QUE la présente résolution soit transmise aux MRC de la Côte-Nord de même qu'à la FQM et à l'UMQ.

2017-07-124

Appui à l'association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) concernant l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification reliée à certains services administratifs

ATTENDU QUE la MRC doit, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, « réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens »;

ATTENDU QUE les barrages de castor peuvent représenter une obstruction;

ATTENDU QUE la tarification appliquée à certains services administratifs entrée en vigueur le 1er avril 2017 prévoit un tarif de 320 \$ pour l'obtention d'un permis SEG-Permis régional à des fins de gestions;

ATTENDU QUE ce règlement présente une contradiction qui doit être corrigée puisqu'à l'article 10.4 paragraphe 3°, on mentionne que les activités réalisées dans un habitat faunique par une MRC en application de l'article 105 ou 106 de la LCM sont exemptés de tarification. Cependant, comme les barrages de castor ne sont pas des habitats fauniques définis à l'article 1 du Règlement sur les habitats fauniques, ils sont régis par l'article 26 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). L'intervention sur des barrages de castor de façon préventive en vertu de l'article 105 de la LCM n'est donc pas exclue d'une tarification reliée à l'obtention d'un permis SEG;

ATTENDU QU'être tarifé pour une intervention rendue obligatoire par une autre loi, en l'occurrence la Loi sur les compétences municipales, est un non-sens;

ATTENDU QU'en 2016, l'AGRCQ, appuyée largement par le monde municipal, a déjà fait des représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dénonçant les nouveaux tarifs comme étant « totalement abusifs »;

ATTENDU QUE le MFFP n'a pas tenu compte des représentations de l'AGRCQ ainsi que du monde municipal et impose dorénavant aux MRC, municipalités locales et citoyens concernés ces tarifs depuis le 1^{er} avril 2017;

PAR CONSÉQUENT ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières appui les démarches de l'AGRCQ et demande à son tour au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de modifier dans les plus brefs délais l'article 7.0.1 du Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune afin d'en exclure les interventions reliées aux castors réalisées en vertu des articles 105 et 106 de la Loi sur les compétences municipales et ainsi assurer la gratuité et la rapidité de la délivrance des permis SEG lorsque requis;

QUE la présente résolution soit transmise à l'AGRCQ ainsi qu'au MFFP."

2017-07-125

Dépôt du rapport de la direction générale concernant la gestion des différents Fonds et politique de soutien de la MRC

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a confié la gestion de l'ensemble des Fonds et politique de soutien de la MRC à sa direction générale en vertu de la résolution 2016-02-25;

ATTENDU QUE la direction générale doit déposer un rapport écrit au conseil à la conclusion d'entente concernant la gestion des différents Fonds et politique de soutien.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de la direction générale en date du 30 juin 2017 concernant la gestion des différents Fonds et politique de soutien de la MRC de Sept-Rivières."

2017-07-126

Dépôt du projet de révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QU'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE le schéma doit en outre être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières s'est prononcée par la résolution numéro 2015-03-043, adoptée le 17 mars 2015 sur son intérêt à procéder à l'exercice visant la révision de celui-ci.

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la Loi sur la sécurité incendie, le projet de schéma de couverture de risques doit être soumis à la consultation de la population;

ATTENDU QUE conformément à l'article 15 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités de Port-Cartier et de Sept-Îles doivent être consultées sur les objectifs fixés au schéma de couverture de risques et retenus par le conseil de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale à transmettre une copie du projet aux municipalités de Port-Cartier et de Sept-Îles pour commentaires;

QU'un avis public soit publié dans un journal local distribué gratuitement à la population, indiquant les dates des séances de consultations du 12 septembre 2017 à 19h au bureau de la MRC de Sept-Rivières et du 13 septembre 2017 à 19h à la salle du conseil de la ville de Port-Cartier.

2017-07-127

Adoption des priorités d'intervention concernant le Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les priorités d'intervention 2017-2018 concernant l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) telle que présentée;

QUE les priorités soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celles-ci sur son site internet.

2017-07-128

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2017-383 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2017-383 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2017-383 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2017-07-129

Adoption du règlement n° 03-2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 03-2017"

2017-07-130

Adoption du règlement n° 04-2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 04-2017"

2017-07-131

Levée de la session

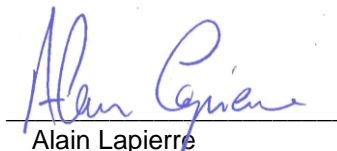
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 18 juillet 2017 soit levée à 16 h 44."

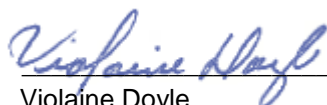


Violaine Doyle
Préfet suppléante



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Violaine Doyle
Préfet suppléante

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER
MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 12 JUILLET 2017

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de juillet 2017	9 727.78 \$
2. CAROLE CHEVARIE	
Réf. : -Déplacement pour session du 20 juin 2017.....	72.10 \$
Réf. : -Déplacements pour CA, Station de ski Gallix 23 mai et 19 juin 2017.....	131.60 \$
3. RÉJEAN PORLIER	
Réf. : -Remboursement frais de voyage, Québec, 29 mai au 2 juin 2017.....	716.02 \$
4. VIOLAINE DOYLE	
Réf. : -Déplacement et repas pour session du 20 juin 2017.....	57.90 \$
5. JEAN MASSE	
Réf. : -Déplacement pour CSP du 22 juin 2017, PC.....	65.80 \$
6. GUYLAINE LEJEUNE	
Réf. : -Déplacement pour CSP du 22 juin 2017, PC.....	65.80 \$
7. DENIS MIOUSSE	
Réf. : -Déplacement pour CSP du 22 juin 2017, PC.....	65.80 \$
8. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements et autres juin 2017.....	231.88 \$
Réf. : -Remboursement frais repas, CI du 13 juin 2017.....	75.69 \$
Réf. : -Frais de voyage Baie-Comeau, 6 juillet 2017.....	316.75 \$
9. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour juin 2017.....	30.00 \$
10. CAROLINE CLOUTIER	
Réf. : -Remboursement frais divers pour écopatrouille.....	93.48 \$
Réf. : -Frais de déplacements pour juin 2017.....	138.46 \$
11. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT	
Réf. : -Frais de repas pour les 14, 21, 22 et 30 juin 2017.....	100.00 \$
12. HERVÉ DERAPS	
Réf. : -Frais de repas pour les 14, 21 et 22 juin 2017.....	75.00 \$
13. ÉCOPATROUILLEURS	
Réf. : -Frais de déplacements pour juin 2017.....	931.23 \$
14. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour juin 2017.....	13 005.83 \$
15. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour juin 2017.....	31 529.95 \$
16. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour juin 2017.....	397.77 \$
17. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, juin 2017.....	12 271.98 \$
18. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour juillet 2017 (Industrielle Alliance).....	7 115.46 \$
19. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de juillet 2017.....	3 240.27 \$

20. COGECO	
Réf. : -Frais pour août 2017.....	55.18 \$
21. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour juin 2017.....	116.61 \$
22. VISA DESJARDINS	
Réf. : -SurveyMonkey; écopatrouille.....	35.00 \$
Réf. : -Café Chez Sophie; table GIRT, 13 juin 2017.....	224.12 \$
Réf. : -Provigo; achats divers bureau.....	85.39 \$
Réf. : -Chambre de Commerce de SI;déjeuner-conférence, C.Cloutier.....	31.23 \$
23. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, juin 2017.....	25.00 \$
24. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essences camion juin 2017.....	456.82 \$
25. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables, imprimante Écopatrouille au 1 ^{er} juillet 2017.....	172.56 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 2 juillet 2017.....	148.21 \$
Réf. : -Achat 6 caisses de papiers.....	413.22 \$
Réf. : -Achats numériseur et imprimante laser, toner.....	1 475.13 \$
26. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour juin 2017.....	149.59 \$
27. TELUS QUÉBEC	
Réf. : -Frais inter. Mai, services juillet 2017.....	43.33 \$
28. BMR LAUREMAT	
Réf. : -Programme incitatif au compostage domestique.....	175.00 \$
29. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE TOUCHATOUILLE INC.	
Réf. : -FDT-AMV-2017-22, premier versement.....	25 000.00 \$
30. CTASI	
Réf. : -Transport Interbus, janvier à mai 2017.....	26 875.00 \$
31. DISCO FLASH ET MÉDIA FLASH	
Réf. : -Services, déjeuner-conférence avec Chambre de commerce, 13-06-17.....	270.31 \$
32. BELL MOBILITY	
Réf. : -Frais mensuel cellulaires écopatrouille.....	498.64 \$
33. FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE SI	
Réf. : -Participation financière, activité Golf du 12 juillet 2017.....	686.00 \$
34. SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PC	
Réf. : -FDT-AMV-2017-17, FINAL.....	3 415.00 \$
35. ASS. DES UTILISATEURS DU CHEMIN DU LAC PROFOND	
Réf. : -Subvention, Fonds de soutien technique/chemin d'accès villégiateurs.....	3 564.23 \$
Réf. : -Subvention, PADF, premier versement.....	22 770.00 \$
36. DELOITTE	
Réf. : -Préparation déclarations des revenus 31-12-2016.....	298.94 \$
37. PAGES JAUNES	
Réf. : -Frais pour juin 2017, Profil virtuel et annuaire Sept-îles.....	123.26 \$
38. TRANSUNION DU CANADA	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, juin 2017.....	28.74 \$
39. FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ	
Réf. : -Intérêts trimestre finissant le 30 juin 2017.....	1 495.89 \$
40. SPI SANTÉ SÉCURITÉ	
Réf. : -Achats pour écopatrouille.....	33.02 \$
41. JARDIN COMMUNAUTAIRE POUSSE-POUSSE	
Réf. : -FDT-AMV-2017-15, FINAL.....	2 471.00 \$

42. ZONE VÉLO-SKI	
Réf. : -Entretiens vélos, écopatrouille.....	20.01 \$
43. RADION CIPC/CKCN FM	
Réf. : -Écocapsules juin 2017.....	669.16 \$
44. GROUPE SYSTÈME FORÊT	
Réf. : -Entretien annuel ArcGIS.....	143.72 \$
45. FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	
Réf. : -Avis de mutation (3).....	12.00 \$
46. COMAQ	
Réf. : -Formation, 5 juillet 2017, A.Lapierre et P.Gagnon.....	201.21 \$
47. MESSAGERIE AILE-AIR	
Réf. : -Transport enveloppes.....	18.59 \$
48. PROMOTEK	
Réf. : -Rapport mai 2017.....	342.94 \$
49. ATELIER LAFORGE	
Réf. : -Location Chaloupe, 2 jours.....	418.50 \$
50. BESNIER, DION, RONDEAU	
Réf. : -Serv. Rendus et honoraires, Renouvellement de bail-B.Provincial.....	86.23 \$
51. BOIS DE CHAUFFAGE CÔTE-NORD	
Réf. : -FDT, Soutien aux entreprises.....	5 000.00 \$
52. IMPRIMERIE B ET E	
Réf. : -Service de photocopies, écopatrouille.....	766.88 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	179 272.21 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 12 JUILLET 2017

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour juillet 2017.....	14 033.58 \$
2. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage public pour juin 2017.....	641.01 \$
Réf. : -Électricité centre communautaire du 28 avril au 27 juin 2017.....	345.92 \$
3. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM	
Réf. : -Collectes des ordures et recyclage pour juin 2017.....	1 734.00 \$
4. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -Réception matières recyclables mai 2017.....	191.32 \$
5. L'IMMOBILIÈRE	
Réf. : -Gestion du rôle, juillet 2017.....	1 906.67 \$
6. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Enfouissement sanitaire pour mai 2017.....	553.49 \$
7. GROUPE ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses eau juin 2017.....	230.36 \$
8. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES	
Réf. : -Travaux entretien chemin, 30 mai 2017.....	1 476.28 \$
9. DÉBOISEMENT EXCAVATION BNL INC.	
Réf. : -Travaux de déboisement au centre communautaire.....	546.13 \$
10. SIGNALISATION MR INC.	
Réf. : -Fourniture et installation enseignes, centre communautaire.....	338.63 \$
11. DELOITTE	
Réf. : -Rapport de l'auditeur pour Recyc-Québec, exercice 2016.....	701.35 \$
12. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Achat de quatre (4) caisses de papier.....	275.48 \$
13. BESNIER DION RONDEAU	
Réf. : -Dossier mise en demeure, Marco Dionne.....	91.98 \$
14. JOURNAL LE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Avis publics.....	1 347.51 \$
TOTAL DES DÉPENSES	24 413.71 \$